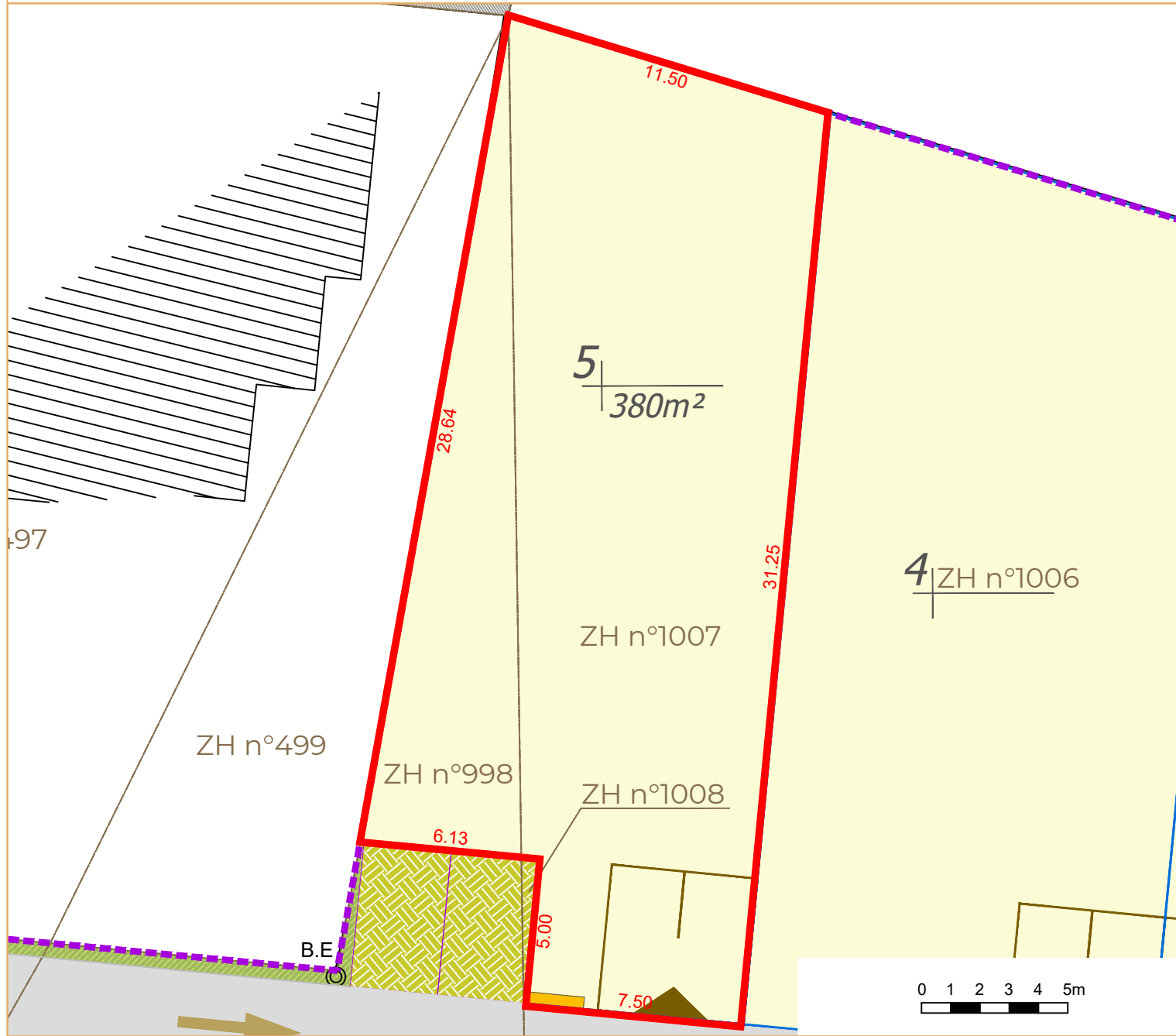
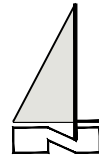


# Le Clos Glazik

## Plan du lot n° 5



Dossier n° 7699

Echelle : 1/200

### LEGENDE

- périmètre du lotissement
- altimétrie du terrain naturel
- espaces privés
- numéro
- contenance du lot
- accès véhicules et aire de stationnement position obligatoire
- chaussée
- engazonnement / massif couvre sol
- pavé engazonné
- muret blocs dito existant rue d'Hennebont
- muret technique lot
- voie partagée - zone de rencontre
- voie à sens unique de l'ouest vers l'est
- arbre tige obligatoirement à planter
- arbre tige existant obligatoirement à conserver
- point de présentation et de regroupement des containers de déchets ménagers

- B.Rbt borne de remembrement
- BE borne pré existante au lotissement
- BN borne nouvelle



### DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

PERMIS D'AMENAGER N° PA 05613024 N0001

N° du lot : 5

Référence cadastrale : ZH n°998 et ZH n°1007

Surface : 380m²

Surface maximale de plancher : 200m²

La surface résulte d'un bornage réalisé :

- 27/11/2024 pour les limites extérieures, pré-existantes au lotissement

Article L.111-5-3 du Code de l'Urbanisme :

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une ZAC par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..."

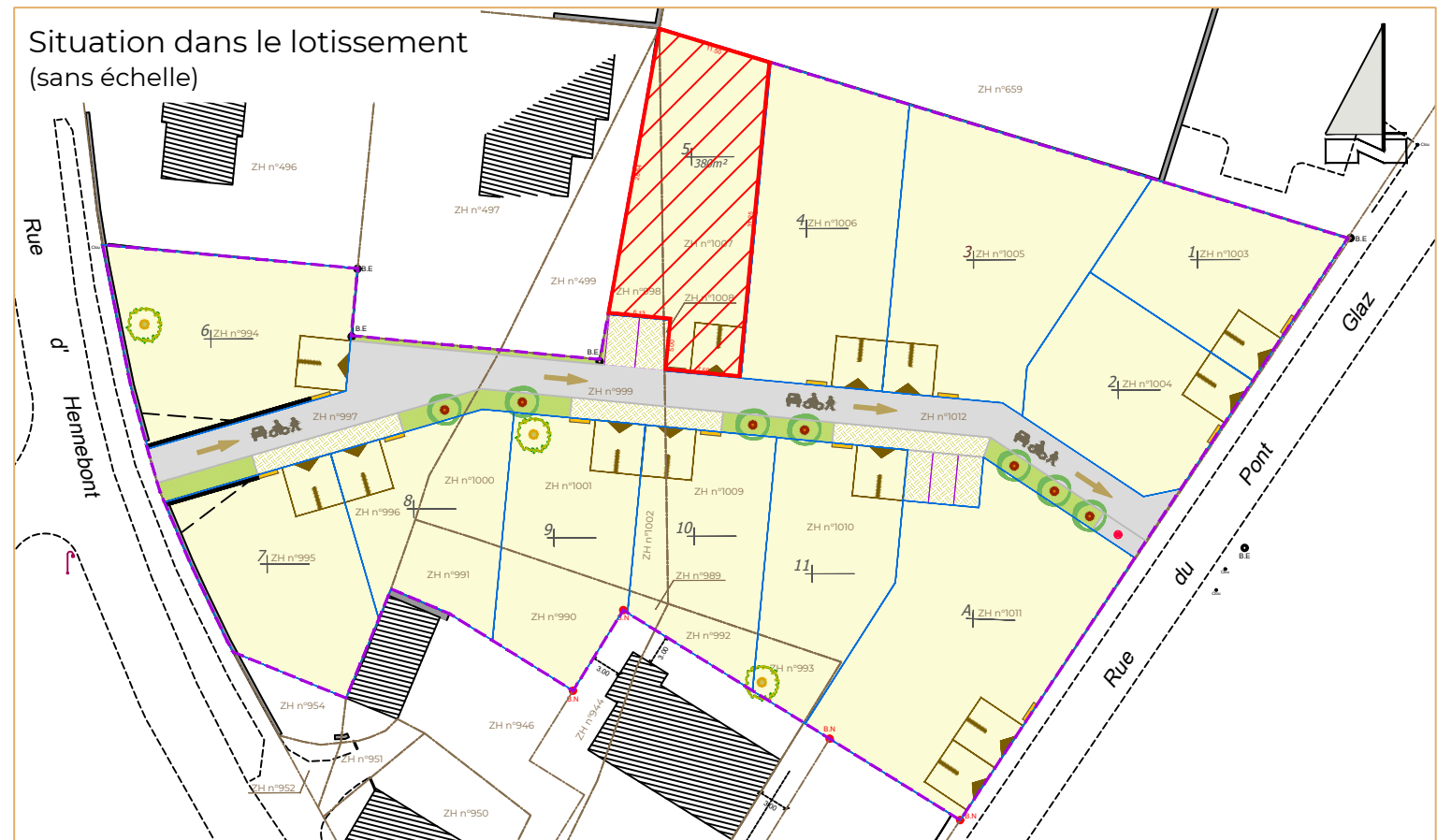
Article L.316-3-1 du Code de l'Urbanisme :

"A compter de la délivrance de l'autorisation de lotir, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. Elle ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter..."

Etabli le 03/12/2025

Laurent MARTIN Géomètre Expert D.P.L.G.

### Situation dans le lotissement (sans échelle)



Aménageur

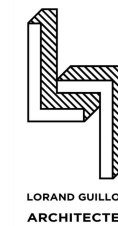
### SAS CYRANO

41 rue de Vincin  
56000 VANNES  
constact@cyranobretagne.fr

Architecte

### LORAND GUILLOU Architectes

Architecture et Urbanisme  
15 rue Park Ar Rannez - Kerouriec  
56410 ERDEVEN  
06 22 13 75 95



www.lorandguillouarchitectes.com  
lg.architectes@gmail.com



### LORIENT

Centre d'affaire La Découverte  
Immeuble LIZARD  
39 rue de la Villeneuve - 56100 Lorient  
Tél. 02 97 64 44 43

www.geomartin.bzh | agence@geomartin.bzh

### GUIDEL

6 place de Polignac  
56520 Guidel  
Permanences mardi et mercredi matins  
Tél. 02 97 65 96 84